

Comment consolider ses droits à construire ?

OBJECTIFS

- Maîtriser les outils de "cristallisation" des droits à bâtir (certificat d'urbanisme et autorisation de lotir) ;
- Connaître les méthodes de répartition de la densité dans les opérations de lotissement et de ZAC ;
- Savoir appréhender la gestion des droits à bâtir à long terme dans les opérations de lotissement et de ZAC.

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux agents immobiliers, Géomètres-Experts, notaires, avocats, promoteurs, aménageurs, lotisseurs, responsables de l'aménagement et de l'urbanisme, architectes, maîtres d'œuvre, banquiers, ainsi qu'à l'ensemble des opérateurs immobiliers et leurs partenaires professionnels et conseils.

PRÉREQUIS

Expérience professionnelle.

MÉTHODES MOBILISÉES

METHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, méthodologiques, processus d'amélioration des pratiques personnelles et collectives, exercices pratiques individuels.

MOYENS ET OUTILS

La formation propose les modalités du présentiel avec des salles équipées dans les locaux du Cnam. Les supports seront fournis au stagiaire.

INTERVENANT

Sébastien Lamy-Willing, Avocat – Knowledge Manager - Gide Loyrette Nouel

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Tour de table de positionnement en début de formation.
- Tour de table conclusif pour valider l'acquisition des compétences.
- Une évaluation satisfaction est proposée auprès de chaque stagiaire.
- Une attestation de formation sera remise à chaque participant.
- Dispositif non certifiant.



Modalité(s) proposée(s)

Dates

11/04/2024

Durée

3.50 heures en présentiel

Lieu

Cnam, 25 boulevard Guy Mollet, Nantes

Horaires

13h30-17h00

Tarifs

220 euros (tarif normal)

[Conditions générales de vente](#)

Minimum : 6 participants

Maximum : 25 participants

Formation également proposée en INTRA-entreprise

Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour vos questions spécifiques, un référent Cnam est dédié à l'accompagnement : handi@cnam-paysdelaloire.fr

Délai d'accès

Jusqu'à 1 mois avant le début de formation

Contact

Conseiller entreprise :
[Lien « nos contacts entreprises »](#)

Pôle immobilier (ICH, CRDI, Cami)
02 40 16 46 28
ich.ouest@cnam-paysdelaloire.fr

Comment consolider ses droits à construire ?

PROGRAMME

- I. Le certificat d'urbanisme : ses effets et ses limites
- II. La cristallisation des règles d'urbanisme en lotissement : les écueils à éviter
- III. La répartition des droits à bâtir en lotissement : méthodes de répartition
- IV. Articulation de la répartition de la densité en lotissement avec le principe d'appréciation globale des règles d'urbanisme et le règlement
- V. La gestion de la densité en ZAC

Pour aller plus loin

- [Formations courtes 2024](#)
- Unité d'enseignement
 - DRM119 – Enjeux environnementaux et immobilier
 - DRM101 – Planifications urbaine et autorisations d'urbanisme
 - DRM144 – Autorisation patrimoniales et archéologie préventive

Points forts de la formation

- Formation assurée par un avocat expert en urbanisme
- Modalités pédagogiques actives

Taux de satisfaction

- 91% de satisfaction sur l'ensemble des formations courtes 2023